

— Et ceux-là, tout remplis encore des leçons du séminaire, assez fiers d'examens passés avec un succès sinon brillant, du moins satisfaisant, disent non sans désinvolture : Étudier, à quoi bon ? Nos gens viennent en si petit nombre à l'église, et ce peu est si ignorant que nous en saurons toujours assez pour les instruire. Et l'étude se voit rejetée comme une chose inutile parce qu'elle est sans but ; la production ne doit-elle pas s'arrêter faute de débouchés ?

Mais à l'encontre de ces objections de la paresse d'esprit ou du découragement qu'elles recouvrent mal, il ne faut pas hésiter à affirmer que l'étude, ne fût-elle pas justifiée par le devoir de l'enseignement pastoral, demeurerait une nécessité de premier ordre pour le prêtre, rien que parce qu'il est prêtre et qu'elle satisfait des exigences impérieuses et inévitables de nos état sacerdotal. — I, C'est d'abord le développement normal de l'état sacerdotal lui-même, né en son âme de la sainte ordination, et la conservation de sa vigueur et de son activité contre des causes trop certaines d'affaiblissement et de stérilité ; — II, c'est, ensuite, le service personnel de Dieu, par la prière et la célébration du saint Sacrifice qui ne saurait être convenablement accompli que si l'âme vit habituellement dans une atmosphère saturée d'étude ; — III, c'est enfin le ministère de la parole, qui pour être digne du Christ Jésus, silencieux au Tabernacle, dont le prêtre a l'honneur d'être l'organe, et des âmes qu'il doit conduire par des chemins de lumière à la contemplation de l'éternelle clarté, doit être le fruit de l'étude laborieuse et constante.

Indispensable à la perfection de l'état sacerdotal, à la formation de l'homme intérieur et à la préparation de l'apôtre : tel va nous apparaître le grand devoir de l'étude.

I. L'Etude, devoir de perfection et de préservation sacerdotale. — L'étude est nécessaire au prêtre en vertu de sa vocation même, du caractère qu'il a reçu et de l'état qu'il a embrassé, pour deux raisons surtout : le développement normal de son être sacerdotal et sa préservation contre certaines causes d'affaiblissement et de ruine.

Le caractère sacerdotal, la grâce sacramentelle reçue au jour de l'ordination pour sanctifier son âme d'une